



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 21-22 - « Reconfigurations : tenir le cap et inventer en temps de bouleversements »

Synthèse du Rapport du Groupe 6

Mutations territoriales et cultures

**RÉFÉRENT : MARC DROUET, directeur régional des affaires culturelles
Auvergne-Rhône-Alpes**

Membres du groupe :

- **Ophélie DEYROLLE**, co-fondatrice et présidente du Wip, secrétaire générale de l'Association nationale des tiers lieux
- **Béatrice HANIN**, directrice du Théâtre, Scène nationale à Saint Nazaire
- **Annick LEDERLÉ**, cheffe de la mission sensibilisation et développement des publics à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France
- **Myriam LE DUFF**, adjointe au directeur des affaires culturelles de la Martinique, en charge des politiques territoriales et des relations avec les collectivités
- **David MADEC**, conservateur des monuments, directeur adjoint des musées et des monuments de la ville de Toulouse
- **Marc PATARD**, directeur territorial au département du Loiret, directeur des services de la médiathèque départementale

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

Synthèse et principaux points du rapport

Depuis son origine, le ministère de la Culture a poursuivi tout à la fois un objectif de rééquilibrage territorial et celui de faire de la culture un atout pour les territoires eux-mêmes.

Son action est largement territorialisée : décentralisation théâtrale puis scènes nationales, décentralisation de compétences culturelles (archives, bibliothèques dès 1982), l'État assurant la cohérence en conservant le contrôle scientifique et technique, politique de labellisation d'institutions muséales ou de spectacle vivant, organisation déconcentrée depuis la création des DRAC ; celles-ci déclinent les orientations politiques nationales et organisent un partenariat étroit et fructueux avec les collectivités territoriales, qui toutes confondues (avec bien sûr de fortes disparités), financent désormais la culture à hauteur de 9,5 Mds, illustrant par là même tout à la fois leur intérêt et l'effet de levier des 3,7 Mds qui constitue le financement du ministère.

Ce partenariat se concrétise par le financement de nombre d'institutions sous statuts juridiques variés (établissements publics, EPCC, associations) et un ensemble de dispositifs: conventions de développement culturel, contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, contrats territoire-lecture, contrats de ruralité, résidence d'artistes, actions, hors les murs, etc.)

Cette politique territoriale s'appuie enfin sur les très nombreux acteurs culturels locaux : institutions, associations et commerces, fédérations d'éducation populaire, acteurs éducatifs, parcs naturels régionaux, etc.

Si le bilan est loin d'être négligeable comme en témoignent les études du Département des Études de la prospective et de la statistique (DEPS) du ministère, celui-ci est aussi en nécessité permanente de réactualiser régulièrement ses diagnostics et modes d'intervention : avec le recul nécessaire, sans céder à quelque effet de mode mais en veillant à être en adéquation avec l'état et les mouvements de notre société.

Aujourd'hui plusieurs éléments interpellent les dispositifs de partenariat et d'intervention existants, influant le type de demandes pour lesquelles la culture peut être l'une des réponses : opportunités et limites du numérique, lui-même en développement d'usage depuis la crise de la Covid 19, fossé grandissant entre la France des métropoles et celle de la périphérie, questionnements sur les attentes ou la distance des plus jeunes vis-à-vis des institutions, apparition de nouveaux acteurs et nouvelles réponses au travers des tiers-lieux, ou encore place des droits culturels.

Dans ce contexte, les retours d'expériences sont précieux pour l'administration centrale, celle-ci étant dans une double nécessité : observer les évolutions et les partager d'une part, définir les orientations de politique culturelle d'ensemble combinant cohérence et adaptabilité selon les territoires d'autre part.

1- L'échelon local, enjeu clé de la gouvernance culturelle d'aujourd'hui

Aujourd'hui, la dynamique culturelle est largement portée par les territoires, avec un financement public de la culture relevant majoritairement des régions, départements, intercommunalités, porteuses d'initiatives florissantes. L'État n'est plus seul décisionnaire pour l'intérêt général. Suite aux lois de décentralisation et au mouvement de déconcentration, la dynamique d'irrigation culturelle s'est poursuivie et ancrée vers les régions, les départements, et les villes. Ce sont ces dernières qui « structurent désormais la gouvernance culturelle ».

Les élus locaux impulsent de plus en plus le développement culturel, convaincus que l'investissement dans la culture peut enclencher des retombées positives durables pour l'économie et l'emploi, ainsi qu'un fort dynamisme et une meilleure cohésion sociale. C'est au niveau local également qu'émergent des initiatives nouvelles que les acteurs comme les collectivités locales qui les soutiennent portent auprès des services de l'État.

Pour l'État régulateur, deux écueils sont à éviter : ne pas réduire la culture à une fonction subsidiaire, mais veiller à ce qu'elle soit au cœur des politiques publiques ; et (dans son appréhension globale), veiller à une offre culturelle équilibrée et bien répartie à l'échelle nationale.

Cela d'autant que, bien que les pratiques se soient massifiées et convergent, notamment grâce au numérique, selon les territoires, les disparités d'offre culturelle demeurent prégnantes à différents échelons : difficultés d'accès pour des raisons géographiques et économiques ressenties entre les aires urbaines et rurales, mais aussi entre les villes, entre les métropoles, et en leur sein-même.

Une problématique particulière est soulignée pour les territoires ruraux qui partagent des caractéristiques communes : distance, faibles budgets, élus peu formés, faible capacité d'ingénierie de projets culturels, public et bénévoles vieillissants. Conjointement à l'importance de la culture pour le lien social et l'attractivité, il faut faciliter les interventions artistiques en zones rurales, par le biais du soutien aux initiatives de mobilité des œuvres (cinémas itinérants, micro-folies mobiles - voir plus loin- etc.)

A cet égard, le rapport préconise de :

- Formaliser une politique contractuelle avec les territoires ruraux (à l'instar des exemples existants avec le Département et la Région) ;
- Intégrer dans la formation des élus, des services, des artistes, des intermédiaires culturels, des modules sur l'ingénierie coopérative appliquée aux projets culturels (facilitation, animation, médiation, participation citoyenne) pour leur permettre d'accueillir, soutenir, et développer ces projets artistiques et culturels participatifs dans les territoires.

Plus globalement, les rapporteurs recommandent pour le ministère un positionnement à la fois vigie et boussole, dans une posture de co-construction, différenciée selon les besoins et attentes locales (les décisions ne pouvant pas toutes être prises à l'échelon national), le ministère se positionnant fortement sur son rôle d'expertise artistique et de conseil, accompagnant les élus dans une construction cohérente avec les objectifs d'un aménagement culturel du territoire satisfaisant.

Au plan financier enfin, il revient aussi au niveau national de répartir mieux les dépenses et équipements culturels sur le territoire pour favoriser l'inclusion de tous les citoyens, et toucher les populations plus distancées des pratiques culturelles pour augmenter leur bien-être et l'impact des investissements culturels généraux.

2- Limites et opportunités du numérique

Face à l'essor du numérique dans le domaine de la culture, le rapport rappelle quatre limites :

- Les inégalités techniques d'accès sur l'ensemble du territoire (« zones blanches » non couvertes par les opérateurs mobiles dans certaines zones, souvent rurales.)

- Les inégalités sociologiques : l'illettrisme numérique (ou illettronisme) qui touche 17% de la population, soit près de 13 millions de personnes en France, selon l'INSEE.
- Les limites de la massification des pratiques par le numérique qui laisse pendantes d'autres inégalités. Ainsi l'écart des « *non-fréquentants* » réguliers de pratiques culturelles n'est que d'un point entre les grandes unités urbaines et les territoires de moins de 5000 habitants. En revanche il se creuse pour la population des passionnés, c'est-à-dire ceux qui assiste à plus de 12 représentations de l'année, avec respectivement 9,5% pour les grandes unités urbaines et 3 % pour les territoires ruraux.
- La domination du marché par les acteurs privés dont les intérêts divergent du service public concernant la garantie de la sécurité des données, le respect des principes d'égalités, de pluralité et de diversité des contenus).

En réponse, il faut faire du numérique :

- **un catalyseur d'énergie et de talents qui contribue à créer des interconnexions** pour construire une dynamique de territoire, une synergie régionale (avec la multiplication des micro-folies, notamment mobiles par exemple) valorisant création, insertion professionnelle et formation, dialogue avec les partenaires.
- **un outil au service des territoires pour leur revitalisation culturelle** : circuit touristique patrimonial, application « Les portes du temps Alsace » en deux langues, microfolies, mais aussi l'engagement de la société du Pass Culture à diffuser une vingtaine d'indicateurs par département afin de permettre aux collectivités territoriales d'adapter leur propre politique et offre culturelle en conséquence.
- au-delà, et à l'initiative des DRAC appuyés par le service du numérique du ministère (SNUM), **imaginer un cadre général (savoir-faire, budget, stratégie, diffusion)** pour des projets numériques qui se déploieraient sur tous les territoires, sans occulter l'appropriation locale spécifique des outils. (Ainsi, Roland Auzet, metteur en scène et compositeur, a développé un projet de réflexion territoire et numérique, qui propose un spectacle vivant dans des communes ou dans des monuments ne disposant pas de lieu pour les accueillir, grâce à la 5G.)
- **un levier pour engager les publics** afin qu'ils s'emparent des innovations, comme le Dictionnaire des francophones, un outil numérique scientifique collectif et évolutif qui vise à rendre compte de la richesse du français.
- **un outil de développement de l'Éducation artistique et culturelle** en soutenant les projets de cinéma itinérants pour consolider lien social, développement local et professionnalisation.

3- Enjeux culturels et territoriaux croisés autour de l'implication des habitants : participation citoyenne, coopération et démocratie.

- *Identifier et fédérer les tiers lieux, en leur allouant les moyens financiers nécessaires aux initiatives de terrain existantes.*

Grâce à leur hyper-proximité, les Tiers lieux constituent déjà de véritables appuis, relais pour le ministère dans la coordination et la facilitation des initiatives du territoire et mise en lien avec les habitants, et permettent de développer plus facilement l'implication et l'intégration de la société civile dans les orientations des projets culturels.

- *Travailler à partir des personnes et des droits culturels pour penser l'aménagement du territoire*

Alors que l'individu est responsabilisé dans les crises multiples que nous traversons (COVID, changement

climatique...), son implication n'est pas prise en compte dans un grand nombre de champs de politiques publiques, ressenties comme descendantes et globalisantes, notamment en matière d'aménagement du territoire.

C'est pour cela que l'échelon local semble tout indiqué pour appréhender la participation citoyenne dans les décisions d'orientations stratégiques en matière de politiques culturelles et d'aménagement du territoire.

Concernant cet aspect, à noter que les débats ont été riches au sein du groupe, l'emploi du terme de « droits culturels » étant aussi relevé comme mot-valise, nécessitant d'être réinterrogé dans ses fondements et décliné du point de vue des politiques publiques. Pourquoi ne pas lui préférer le terme de « missions de service public de l'art et de la culture », plus transversal dans ses missions ?

4- Structurer le rôle de l'expertise artistique dans les projets d'aménagement du territoire

- Rendre systématique dans les projets d'aménagement du territoire l'intégration d'une expertise artistique, qui apporte une lecture et des ouvertures complémentaires pour enrichir et sécuriser le projet d'aménagement du territoire.
- Créer ou renforcer au sein du ministère et de ses services déconcentrés des postes transverses aux autres ministères visant à consolider les financements que ces derniers devront apporter pour les expertises culturelles et artistiques intégrées dans des projets d'aménagement du territoire.
- Développer dans les dispositifs permettant aux collectivités de bénéficier d'ingénierie de projet (comme le programme Petites Villes de demain) des formations ou un accès aux personnels spécialisés en ingénierie et facilitation culturelle.

5- Prendre en compte les spécificités ultramarines

Exemple révélateur de l'importance à s'attacher aux spécificités d'un territoire, le groupe s'est intéressé particulièrement à la situation des territoires ultra marins, avec notamment le cas de la Martinique, pour y décliner plusieurs propositions que l'on trouvera ci-après :

- *Adapter le régime d'intermittence* en proposant un coefficient majoré pour les artistes (impossibilité d'effectuer les 507 heures obligatoires dans des territoires où il y a peu de lieux de diffusion.)
- Réfléchir à la résilience écologique, car ces territoires seront confrontés plus fortement que l'Hexagone à ces sujets.
- *Créer une « Académie du créole »* en Martinique, dédiée à l'enseignement, la transmission et la préservation du patrimoine oral ouvert à tous les publics.
- *Concrétiser la signature du « Pacte pour faciliter l'émergence et la visibilité des artistes ultramarins »* (mars 2022.) Ainsi, pour déployer la circulation des artistes et des professionnels de la culture, faciliter les transports (coûts exorbitants des lignes aériennes, notamment au niveau régional), développer la visibilité ultramarine au sein du bassin caribéen (via des programmes de résidences d'artistes intra-caribéens), mettre en réseau les acteurs culturels (séminaires, festivals...), et développer les jumelages caribéens. Quant à la circulation et diffusion des œuvres, elle serait grandement facilitée par leur dédouanage (la taxation actuelle fait obstacle à la participation des artistes ultra-marins aux événements internationaux.)
- *Créer une agence d'ingénierie culturelle spécifique au bassin caribéen* pour mettre en réseau artistes et professionnels de la culture, avec des antennes dans chaque territoire d'outremer.

- *Développer la formation et la professionnalisation de la filière culturelle* pour les artistes (avec des établissements d'enseignement supérieur), les collectivités locales, les élus et les professionnels : médiateurs culturels, et bibliothécaires pour les espaces de création numérique notamment, qui peuvent favoriser le retour des jeunes au pays (à l'instar de l'association créée par la sénatrice Catherine Conconne « Alé Viré ».)
- *Créer des lieux de diffusion sur l'ensemble du territoire*, qui manquent aujourd'hui, comme l'entreprind l'association REMPART en Martinique avec la rénovation de bâtiments emblématiques.

Conclusion : La confiance

En définitive, résume Marc Drouet, DRAC Auvergne Rhône-Alpes, « ce qui doit changer, c'est probablement la posture du ministère de la Culture : il doit faire preuve d'humilité, et se tourner vers son réseau. Faire preuve d'humilité, c'est accepter que tout ne soit pas pensé, pesé et posé depuis Paris. Il s'agit de faire confiance, et en premier lieu à ses partenaires, les collectivités territoriales ». Pour, en somme penser un écosystème culturel global fédérateur, qui articule « l'universel, sans trop de verticalité, et le local, sans trop de singularité. » Toujours dans la vision d'une politique culturelle publique de l'offre, qui porte les valeurs de service public et permet aux spectateurs de faire un voyage qu'ils ne feraient pas seuls.